DÉMARCHE EN LIGNE

# Permis de conduire : s'inscrire en ligne à l'examen (attribution du numéro NEPH)

Téléservice disponible en français uniquement, accessible via FranceConnect ou avec vos identifiants ANTS .

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Ce téléservice permet de s'inscrire à l'examen du permis et d'obtenir une **Attestation d'Inscription au Permis de Conduire** contenant votre **numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé** (**n° NEPH**).

Le NEPH est nécessaire pour une 1ère inscription ou pour une nouvelle catégorie de permis de conduire.

Vous pouvez aussi demander à votre auto-école de faire la demande.

> **Attention**
>
> Ce téléservice permet uniquement d'obtenir un numéro NEPH. Il ne permet pas de s'inscrire aux épreuves théorique (code) et pratique (conduite) du permis de conduire.

**Étapes à suivre** :

1/ Se connecter ou créer un compte ANTS

2/ Cliquer sur "Nouvelle demande"

3/ Choisir le motif de votre demande "Je m'inscris pour pouvoir me présenter aux épreuves du permis de conduire",

3/ Compléter les rubriques et ajouter les justificatifs demandés

4/ Confirmer la démarche

5/ Suivre son avancement dans votre espace ANTS. Le délai moyen de traitement est de 2 semaines.

Faire la démarche en ligne (https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/inscription-examen-permis)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R49186/aide-remarque)

## Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31057)
Permis B : voiture ou camionnette (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2828)
Permis B1 : quadricycle lourd à moteur (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2833)
Permis C1 : véhicule compris entre 3,5 et 7,5 tonnes (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31121)
Permis C1E : véhicule entre 3,5 et 7,5 tonnes avec remorque de plus de 750 kg (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31124)
Permis CE : véhicule de plus de 3,5 tonnes avec remorque de plus de 750 kg (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2846)
Permis D : transport de personnes - plus de 8 passagers (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2844)
Permis D1 : transport de 16 passagers et longueur de 8 mètres (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31128)

Permis D1E : transport de personnes - 16 passagers et remorque de + de 750 kg (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31129)
Permis DE : transport de personnes + de 8 passagers et remorque de + de 750 kg (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2848)
Permis de conduire : comment passer le code (épreuve théorique commune ou ETG) ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33694)
Permis de conduire BE : voiture avec remorque (voiture + remorque > 4250 kg) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2845)
Permis de conduire de catégorie B en candidat libre (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2825)
Permis moto : permis A1 ou permis 125 (moto légère) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2832)
Permis moto : permis A2 (moto de puissance intermédiaire) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31083)
Permis poids lourd de catégorie C : plus de 3,5 tonnes (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2843)

Émetteur de la démarche en ligne : Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
Vérifié le 21 juillet 2023 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)